

L'Hôpital et la Foire de Saint James

Saint James, aujourd'hui village de la commune de Port d'Envaux, doit son nom à une maison hospitalière placée sous le patronage de Saint Jacques le Majeur d'où le village tire son nom. Cet établissement religieux était une maison de charité où l'on recevait des personnes dans le besoin et des voyageurs démunis.

C'était le temps de la vogue du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Il est difficile de dater avec précision la construction de cette maison, on ne connaît qu'une « bulle »* du Pape Alexandre III, datée de 1170, confirmant les dons qui avaient été faits à cet hôpital. Il est vraisemblable que la fondation ne devait être guère antérieure à cette date, quelques dizaines d'année peut-être.

Les textes nous fournissent des renseignements assez précis sur la maison à un siècle et demi de distance en 1531 et 1692.

L'hôpital compte alors trois lits suffisamment garnis et le révérend qui dirige le procès-verbal de visite des lieux fait remarquer qu'il devrait y en avoir quatre, à quoi le ministre local répond qu'il n'est pas prudent d'héberger beaucoup de monde parce que nombreux sont les « vauriens » qui se font passer pour des pèlerins et parfois dérobent la literie.

Un texte de 1692 passé devant notaire nous situe l'endroit précis de la construction.

La maison se compose de deux chambres, l'une haute et l'autre basse, une cuisine, un grenier, un caveau, une écurie et un jardin, le tout joignant l'église. Elle est située dans un enclos de 56 journaux**, comprenant terres labourables, prés, bois de futaie et taillis, délimité par des murailles et des fossés, situé à l'est de la rue de Saint James et touchant au nord au pont de Taillebourg, c'est-à-dire à l'ancienne chaussée.

Cet établissement religieux, comme tant d'autres, n'a pas survécu à la Révolution.

La foire annelle se tenait aux portes du prieuré, le jour de la Saint Jacques, le 25 juillet. Elle est mentionnée dans un texte, dès 1266, prouvant que la foire est une institution déjà bien établie. Ce texte concernait l'attribution de haute et basse justice à un chevalier nommé Guillaume d'Asnière pour le jour de la foire.

Il faut noter que la Justice est une source de revenus très recherchée par les seigneurs et que les foires sont des manifestations à l'occasion desquelles elle s'exerce fréquemment : marchands, chalands, bateleurs, hommes d'arme et vauriens s'y côtoient.

On trouve la foire en 1445 rétablie par le Seigneur de Taillebourg, car, à cause des guerres dites de cent ans, elle avait été transférée à Taillebourg.

L'emplacement et la superficie du champ de foire sont mentionnés dans un acte du 3 juillet 1555, contrat de concession par Louis de la Trémoille, Seigneur de Taillebourg à deux particuliers de la prairie appelée « Plaine de Saint-James ». L'acte stipule que les preneurs doivent laisser 13 journaux pour le Champ de Foire de la Saint Jacques et que le seigneur de Taillebourg pourra y prélever de la terre et du sable pour les réparations du pont et du château de Taillebourg.

Il est à noter que le nom du lieu « La Plaine » s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Il est évident que la foire a été instituée en ce lieu, hors de toute agglomération, à cause de la maison hospitalière. La date choisie, la Saint Jacques, en fait foi.

Un constat de notaire, datant du 25 juillet 1692, est plus explicite : « Le Prieur fait constater qu'en sa qualité, le lieutenant des marchands de cette Province est tenu, le jour de foire et feste de Saint Jacques, de lui fournir et bailler, sur les neuf heures du matin, devant le grand portail du Prieuré, une pelote marquée de trois fleurs de lys et croix de Saint Antoine afin de la donner au Roy ou à son représentant, pour la jeter dans la plaine du Champ de Foire de Saint James aux marchands qui courent la dite « Pelote ».

Enfin, un arrêté du Directoire, datant du 3 avril 1798, ordonne de régler les foires sur le calendrier républicain. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Saint Saturnin de Séchaud demande au département la suppression de la foire de Saint James. On ne sait pas si cette demande fut suivie d'effet et si véritablement cette manifestation qui datait déjà de six siècles s'est éteinte.

Les recherches de Jean Gaud ne lui ont pas permis de dater avec précision la dernière foire. En revanche, les fêtes ont continué chaque année pour définitivement disparaître vers les années 1950.

** décret pontifical scellé d'un sceau de plomb pour les documents ordinaires et d'un sceau d'argent pour les documents importants, c'est un cachet de cire*

*** mesure équivalent à une surface labourable en un jour par un homme*

Cet article a été écrit par Jean Gaud grâce aux recherches effectuées à la Bibliothèque Municipale de Saintes (Archives Historiques de Saintonge) et un article de Jacques Duguet.